

## **JURISTE AU CEPAG – DESCRIPTIF DE FONCTION**

Le poste de juriste au sein du CEPAG nécessite des connaissances approfondies en droit des étrangers ainsi qu'en droit social (droit du travail principalement, droits de la sécurité sociale et de l'aide sociale également). Les tâches réalisées sont néanmoins particulièrement diversifiées.

Le travail principalement effectué comme juriste est le suivant :

### **1. INTERFACE JURIDIQUE (DROIT DES ETRANGERS – LIENS AVEC LE DROIT SOCIAL)**

#### **A. Permanences juridiques**

L'Interface juridique du CEPAG est agréée comme Initiative locale d'intégration. À ce titre, des permanences de première ligne sont tenues à intervalle régulier. Actuellement, les permanences organisées sont les suivantes :

- *Permanence dans les locaux du CEPAG (Beez) :*

Le/la juriste est joignable tous les jours de la semaine par téléphone pour répondre aux diverses questions liées au droit des étrangers. Il/elle reçoit sur rendez-vous le lundi matin, mercredi après-midi et jeudi matin.

- *Permanence dans les locaux de la FGTB Charleroi et Verviers :*

Ponctuellement, une demi-journée de permanence peut être organisée dans les locaux d'autres régionales du mouvement en fonction des demandes exprimées par les bénéficiaires.

L'offre de permanences sur ces antennes extérieures est appelée à être renforcée progressivement.

#### **B. Suivi de dossiers juridiques**

En dehors des permanences, l'Interface juridique peut être contactée par d'autres acteurs tels que :

- Centrales ou régionales de la FGTB et du CEPAG
- Associations telles que les Centres régionaux d'intégration, Fairwork Belgium, l'Aide aux personnes déplacées, le Nouveau Saint-Servais...
- Des employeurs ou particuliers, via le bouche à oreille
- ...

#### **C. Formations/interventions**

L'Interface juridique est amenée à donner des formations en lien avec les migrations et les droits des migrants, à destination de travailleurs sociaux, de délégués syndicaux, d'étudiants, des migrants eux-mêmes, ...

Elle a par exemple donné plusieurs formations sur le permis unique ou sur la réalité des migrations en Belgique, sur les bases du droit du travail belge pour les personnes primo-arrivantes...

#### **D. Ecole des Solidarités (EDS)**

Le projet de l'Ecole des solidarités est central dans l'Interface juridique, et vise à faire converger les luttes de tous les « sans ». Il consiste en la mise sur pied de modules de formation et d'animation à destination principalement de demandeurs d'asile et de personnes sans-papiers afin d'informer et réfléchir sur leurs droits, en vue de construire des revendications et pistes d'actions collectives avec eux.

L'Ecole des solidarités s'est développée en premier lieu il y a une dizaine d'années à Liège, avec la collaboration notamment de Promotions & Culture et du Monde des Possibles, et est désormais présente ailleurs en Wallonie : Charleroi, Mons et Namur.

### **E. Suivi de l'actualité politique et législative**

L'actualité liée aux migrations étant très fournie et évolutive, il est nécessaire de la suivre attentivement. Des interpellations politiques sont effectuées de temps à autre.

### **F. Participation à diverses commissions**

L'Interface juridique participe à plusieurs groupes de travail « épisodiques » ou plus réguliers (ex. : groupe de travail sur les migrations économiques au CIRE, préparation d'une « quinzaine des migrations » avec les Ecoles des solidarités, Plateforme namuroise de soutien aux sans-papiers,...).

## **2. HORS INTERFACE JURIDIQUE**

Le/la juriste du CEPAG est amené.e à travailler sur des sujets extérieurs à l'Interface juridique, dont notamment les suivants :

### **A. Service Formation**

Un support actif au service formation du CEPAG, en participant à l'élaboration et la présentation de diverses formations sans lien spécifique avec le droit des étrangers :

- Contrat de travail
- Elections sociales
- Crédits-temps et congés thématiques
- Accidents du travail et maladies professionnelles
- RGPD
- ...

L'implication de l'interface dans la préparation de certaines formations qui impliquent certaines connaissances juridiques est appelée à être renforcée.

### **B. Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Le/la juriste de l'Interface occupe la fonction de Délégué à la protection des données (DPD) au sein du CEPAG.

A ce titre, il/elle réalise un travail continu de mise en conformité de l'entité au RGPD, et de veille sur le respect des obligations impliquées par le Règlement.

Il/elle travaille en outre à la sensibilisation du personnel sur ces questions.

### **C. Support juridique divers**

Aide juridique ponctuelle pour différents services (Emploi-Formation, Cellules de reconversion, Cellule de lutte contre les discriminations).

### **D. Participation à certaines commissions**

Participation à différentes commissions, comme les commissions migrations et dumping social, libertés syndicales, ...

